

Cimetière

Les terrains sont concédés pour une durée de 50 ans. Les concessions perpétuelles n'existent plus.

Le prix des concessions a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2024.

CONCESSION POUR 50 ANS

- Concession pour tombe avec ou sans fosse et pierre tombale jusqu'à 3 x 1.33 m = 200,00 €
- Concession pour caveau ou pierre tombale jusqu'à 3 x 2 m = 250,00 €
- Concession au columbarium = 650,00 €

Le cimetière de LE BURGAUD comprend également un dépositoire au columbarium en plus du dépositoire au cimetière.

Concernant la durée de location du dépositoire et du columbarium, elle est d'un an.

Le prix de la location du dépositoire est la suivante :

- 18,00 € par mois pour les six premiers mois
- 23,00 € par mois pour tout mois supplémentaire.
- Délibération 2024/023 prix des concessions